

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 - 021 du 05 février 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) – P. LAGUILLER (BUS) – V. CERF (CROISILLES) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – D. TABARY (FONTAINE-LES-CROISILLES) – F. LETURCQ (HERMIES) – M.F. NAWROCKI (HERMIES) -

MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - G. POUILLAUE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – D. REBOUT (CROISILLES) – E. BURDIK (FAVREUIL) – D. TABARY (FREMICOURT) – D. BASSEUX (LE SARS) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – D. PORET (LIGNY-THILLOY) – J.F. DERCOURT (MARTINPUICH) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) -

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléé par M. M. CANNONNE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

**Objet : Piscine Oxygène du Seuil de l'Artois
Convention Association des Diabétiques de l'Arrageois**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le fonctionnement de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois concernant le rôle joué par l'établissement dans l'apprentissage et la pratique de la natation en dehors du temps scolaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la volonté de la collectivité d'accompagner au mieux cette pratique en mettant à disposition des maîtres nageurs de l'établissement et des clubs l'équipement en dehors des heures d'ouverture au public pour permettre à ces derniers de développer la pratique de la natation

Monsieur le Président donne lecture de la convention qui s'appliquera et réglera le fonctionnement des séquences de natation pour les cours dispensés par les maîtres nageurs au profit de l'Association des Diabétiques de l'Arrageois.

Monsieur le Président précise les conditions financières de cette convention qui fixe la participation aux frais d'occupation de la structure à 100 € par séance sur la base de 45 minutes d'occupation par semaine pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver la convention d'occupation de la piscine par l'association des Diabétiques de l'Arrageois pour dispenser des cours de pratique d'aquagym auprès des publics de l'association,
- d'approuver les conditions financières de cette occupation,
- de fixer ce droit d'occupation à la somme de 100 € par séance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'association la convention d'occupation,
- de faire recette dans le cadre du budget de la collectivité des sommes dues.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 Février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 05 février 2015 et transmission
en Préfecture le 05 Février 2015

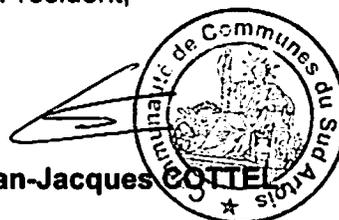
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2015- - 05/02/2015
PISCINE CONVENTION ASSOCIATION DIABETIQUES

